

STRATÉGIES D'INCITATION À L'EMPLOI DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE



Stratégies d'incitations à l'emploi dans la politique agricole commune (PAC)

La politique agricole européenne, focalisée sur le subventionnement direct proportionnel aux surfaces exploitées a conduit à des déséquilibres sociaux et économiques. Il lui manque encore des stratégies socialement équitables et des politiques de création d'emplois.

L'amélioration du subventionnement de l'agriculture fait l'objet de discussions entre les partenaires syndicaux de cinq pays européens, en collaboration avec les agriculteurs, des représentants d'organisations agricoles et des experts.

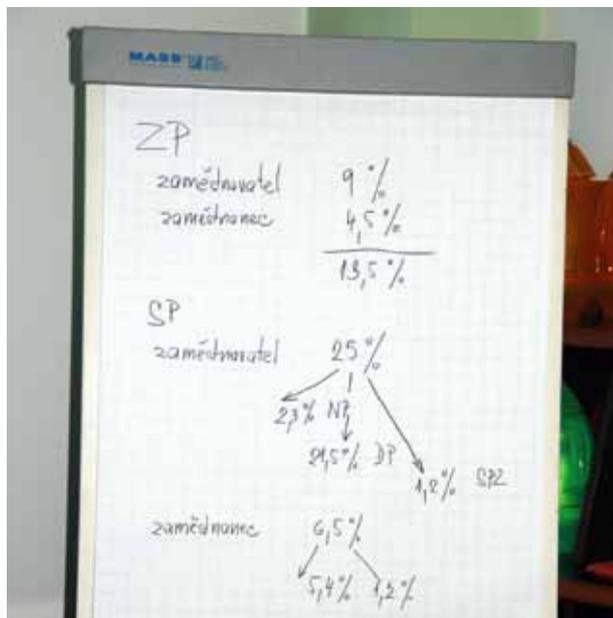
Contexte: les approches traditionnelles de la politique agricole de l'UE sont insuffisantes pour maintenir l'emploi et le travail

Cependant, les approches traditionnelles de la politique l'UE ont eu des répercussions indirectes sur le maintien des emplois dans l'agriculture et les zones rurales. On peut citer les mesures telles que la restauration des villages, le soutien aux activités indépendantes, ou la diversification dans les zones rurales. Grâce également aux subventions d'investissement, certains embauches ont pu être sécurisées dans les exploitations agricoles, mais les changements structurels et les pertes d'emplois dans l'agriculture restent la tendance principale.

La discussion actuelle sur la réforme de la politique agricole tourne soit autour de l'alignement des subventions entre États membres, soit se concentre sur le subventionnement des biens publics communs.

Une politique de subventionnement des biens publics communs comporterait uniquement des critères écologiques de durabilité (environnement, biodiversité, climat, culture, paysage). Travail et emploi, éléments sociaux fondamentaux du concept de développement durable, ne sont actuellement pas considérés comme des biens publics communs et demeurent ignorés.

Le fait que le travail réalisé par l'Homme dans l'agriculture soit le socle des prestations de biens publics communs telles que le développement du paysage culturel ou de la biodiversité, est tout simplement perdu de vue.



Le projet « Stratégies d'incitation à l'emploi dans la politique agricole commune » a été mené sur un an dans le cadre du programme „Progress“ de l'UE. Les objectifs du projet sont en lien avec l'actualité: en effet les réformes agricoles de l'UE sont prévues pour 2013. Avec ses propositions actuelles de réforme de la PAC, la Commission européenne met en avant l'amélioration de l'emploi rural et l'introduction de normes sociales. Une répartition plus équitable des subventions directes entre les différents types d'exploitations agricoles est à l'origine de cette mise en avant du social.

De la politique agricole commune doit émaner à l'avenir une impulsion forte basé sur un concept social de politique directe de l'emploi. Car aujourd'hui, la pratique des financements agricoles de l'UE n'apporte aucune réponse quand à la résolution des problèmes suivants:

- Préserver la santé et sécurité au travail pour les employés de l'agriculture et ainsi garantir l'emploi.
- Contrer la baisse du nombre d'emploi dans les entreprises agricoles par la mise en place de procédés de production nécessitant de la main d'œuvre.
- Réduire les déséquilibres économiques, provoqués par des fonds versés au prorata des surfaces exploitées, pour les entreprises agricoles de petite superficie ayant des formes de production intensives soit en travail soit en personnel. Sont concernées en premier lieu les petites entreprises familiales et les entreprises d'Europe de l'est.
- Réduire les subventions au prorata de la superficie, car elles accentuent encore l'avantage concurrentiel déjà existant pour les grandes entreprises agricoles rationalisées.

La pratique actuelle des subventions agricoles fait qu'un petit nombre d'entreprises reçoit de très grosses sommes de financement. Cette pratique reste peu justifiée lorsque ces entreprises fonctionnent avec peu de personnel.

Analyse et comparaison de trois voies envisageable pour la réforme

Comment les approches visant à promouvoir l'emploi et l'augmentation de la main-d'œuvre dans la production pourraient-elles se transposer en pratique dans la politique agricole commune?

Aujourd'hui cinq États membres européens discutent diverses propositions pour un rapport au travail plus concret. Il s'agit en principe de trois approches différentes pour faire de l'emploi une condition d'admissibilité aux subventions directes. Deux d'entre elles nécessitent une réorientation fondamentale des bases de subventionnement direct.

La première est liée au temps de travail et la seconde aux charges salariales. La troisième approche continue de baser les subventions sur la superficie cultivée, mais des facteurs de correction, en lien avec l'emploi, permettent une répartition plus équitable.

Trois approches de la mise en lien des subventions directes avec l'emploi		Objectifs souhaités / Effets
(1) L'approche sur le temps de travail : les bases de calcul pour l'assiette des charges sociales sont des indicateurs d'heures de travail sur l'exploitation		
Allemagne	a. Subventions directes versées au titre de l'effort sur l'emploi des entreprises, utilisé par exemple par les professionnels des caisses d'assurance sociale en Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> redistribuer les subventions directes versées selon la superficie vers des exploitations à forte mobilisation de main-d'œuvre de production (fermes laitières, exploitations multi-structurées en activité agricole principale ou accessoire avec élevage, ou encore les fermes en agriculture biologique) compenser les inégalités entre les exploitations contribuer à la gestion intégrale des pâturages maintenir l'agriculture dans les zones rurales défavorisées
Autriche	b. Subventions directes versées au prorata des heures de travail (selon les normes de temps de travail nécessaires pour les différentes cultures ou élevages (Selon le KTBL « comité pour la technique et le bâtiment dans l'agriculture » en Allemagne)	
Italie	c. Subventions versées d'après les justificatifs d'unités de temps travail	
(2) L'approche sur les charges sociales : les bases de mesure pour l'assiette des charges salariales sont des indicateurs pour l'effort sur l'emploi.		
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> Faire dépendre les subventions directes de la contribution sociale des exploitations agricoles aux régimes sociaux légaux. 	<ul style="list-style-type: none"> redistribuer les subventions directes versées aux entreprises capitalistiques vers les exploitations ayant beaucoup de personnel inciter à l'emploi en réduisant le coût du travail impacter positivement le marché du travail, le développement rural, l'environnement et les marchés de fermage
3) Introduire des correctifs en lien avec l'emploi dans les subventions directes toujours subordonnées à la superficie		
Allemagne	a. Subventions directes jusqu'à hauteur maximale de 150.000 Euro puis correctifs sur la baisse des subventions en y ajoutant 50% des coûts salariaux réels.	<ul style="list-style-type: none"> conserver les arrangements existants mais avec des correctifs amortir l'impact des échelonnements (les plafonds pour les subventions directes) par des compensations sociales pour les exploitations ayant des coûts salariaux élevés niveau élevé des subventions directes dans le cas où le chiffre des emplois est élevé seules quelques exploitations sont concernées (pour a.) maintien et incitations à l'emploi dans les régions rurales
France	b. Réduction de la subvention directe sur la superficie à 15.000 Euro, puis augmenter encore la baisse au prorata de l'échelonnement. Apporter un correctif par des justificatifs du nombre de salariés.	
Tchéquie	c. 70 % des subventions directes sont liées aux surfaces cultivées et 30% liées au nombre d'employés et indépendants les cultivant.	

Dans la première phase du projet, les partenaires ont examiné, en utilisant l'exemple des propositions de réforme en Allemagne, comment les trois approches pour la redistribution des subventions directes peuvent impacter certains types d'exploitations agricoles.

Les premiers résultats montrent que:

- Les subventions directes par le biais des normes d'heures de travail (approche 1) renforcent les procédés de production nécessitant de la main-d'œuvre, et de ce fait touchent prioritairement les structures à faible taux salarial (entreprises familiales). Les inégalités entre les différents types d'exploitations avec différents niveaux d'emplois sont ainsi rééquilibrées. Les conditions de revenu de la main-d'œuvre des exploitations agricoles en activité principale ou accessoire (par exemple pour les vaches laitières et les cultures spécialisés) se sont améliorées en comparaison à d'autres exploitations.
- Les subventions directes par le biais du coût du travail (approche 2) encouragent les exploitations à fort taux de main d'œuvre indépendamment de leur taille. Elles permettent des incitations directes à l'emploi, des emplois sûrs et agissent contre le travail au noir et les bas salaires. Elles renforcent autant les structures familiales de vaches laitières que les autres types de structures d'élevage, ainsi que les exploitations favorisant les formes de production respectueuses des animaux et de l'environnement.

- Les modèles de correctifs (approche 3) favorisent un important volet social dans les grandes entreprises employant beaucoup de main-d'œuvre et empêchent les discriminations liées aux échelonnements ou au plafonnement des subventions directes. Ces modèles éliminent les inconvénients qui persistaient pour les grandes exploitations de bétail à fort taux de main d'œuvre, mais petites surfaces, comme les exploitations mixtes en Allemagne de l'est ou des pays d'Europe de l'est, face aux exploitations agricoles de vaste superficie mais à faible personnel (culture céréalières par ex.).

Débats et Informations: pourquoi favoriser travail et emploi plutôt que capital et surface ?

Un objectif important reste l'évaluation de l'impact de ces trois approches de réforme dans des contextes nationaux très divers et évaluer ainsi leur faisabilité. Par conséquent, dans le projet, quatre ateliers régionaux les discutent, estiment leurs effets sur la base des expériences nationales diverses et élaborent des propositions pour leur mise en œuvre. Les participants à ces ateliers sont des syndicalistes de la branche agricole, des experts issus de la pratique de terrain, de la politique ou des associations et de l'administration ou de la recherche agricole. Ils sont tous issus des cinq États membres européens impliqués dans le projet. Les propositions élaborées sont ensuite introduites dans le débat européen sur la politique agricole commune et sont diffusées au sein des différents groupes d'acteurs soci-aux participants.

Développer et tester: d'un concept national à une perspective européenne

Le succès des concepts dépendra de leur possibilité de mise en œuvre à travers l'UE. Le projet élabore à cet effet des propositions pour la poursuite et le développement de ces approches au niveau européen.

La tâche importante à l'avenir sera, d'une part, de clarifier dans quelle mesure les approches discutées peuvent être conciliées avec la structuration différente des autres États membres, d'autre part savoir si elles fournissent des solutions aux problèmes spécifiques de chaque pays et, enfin, d'analyser leur mise en œuvre techniquement (collecte de données, éviter le trop plein de bureaucratie..).

Comme premier pas en cette direction, le projet analyse actuellement si de telles approches peuvent être diffusées via le Réseau européen d'information sur les exploitations agricoles (RICA) de l'UE et ses bases de données, rendant ainsi les informations disponibles et utilisables à l'échelle européenne.

Ces analyses sont faites à titre d'exemple, avec les partenaires sélectionnés dans les pays participants au projet. Les forces et les faiblesses des différentes approches sont mises en relation directe avec le contexte structurel de l'agriculture dans les différents pays européens concernés.



Défis et actions: construire des réseaux et des alliances politiques

Pour l'instant, travail et emploi ne joue encore qu'un rôle accessoire dans le débat sur la politique agricole. Il sera important à l'avenir de regrouper les bons arguments pour leur défense. Il faudra construire un contexte et développer des stratégies politiques pour incorporer ces propositions dans le débat sur la politique agricole commune.



Car l'emploi dans l'UE reste une grande priorité et joue un rôle toujours plus important.

Les problématiques du marché du travail et les effets démographiques négatifs y afférents, sont particulièrement visibles dans les zones rurales isolées. Les entreprises agricoles y ont donc une importance particulière. Le marché du travail dans l'agriculture peut ainsi être soutenu grâce aux incitations à l'emploi, et permettre un élan de développement dans les zones rurales. La stabilisation du marché du travail, l'assurance d'un revenu adéquat et la protection sociale pour les employés de l'agriculture pourrait ainsi devenir un objectif atteignable. Un effet positif pourrait se répercuter également en faveur des modes de production plus efficaces et économes (respectueuses de l'environnement), mais néanmoins favorables à l'emploi.

L'objectif commun est de renforcer le facteur « emploi » dans l'agriculture et les zones rurales. Pour ce faire, il faut ancrer le travail en tant qu'approche stratégique au sein des deux piliers de la politique agricole commune.

Titre du projet

Stratégies pour l'incitation à l'emploi dans la politique agricole commune

Numéro du projet

VS/2010/0774

Durée du projet

01.12.2010 – 30.11.2011

Contractant

Industriegewerkschaft Bauen-Agrar-Umwelt

Contact

IG BAU - Abteilung Agrar und Umwelt

Holger Bartels

Luisenstrasse 38

D-10117 Berlin

Téléphone fixe +49 30 24639 310

Email: holger.bartels@igbau.de

Site web: www.igbau.de

Éditeur

IG Bauen Agrar-Umwelt

Élaboration

Kasseler Institut e.V. / Dr. Karin Jürgens

Rédaction

PECO-Institut e.V./ Dipl. Ing. Thomas Hentschel

Photos:

Heiner Gröschner, Thomas Hentschel, fotolia.de

Mise en page

Carsten Stoof

Partenaires

PECO Institut e.V. / DE

Kasseler Institut für ländliche Entwicklung e.V. / DE

EFFAT / BE

Agrostar / RO

ProGe / AT

OSPZV/ASO / CZ

FSI / FR